

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 janvier 2012

DCM N° 12-01-02

Objet : Maintenance de la voirie publique - entretien des remparts, ouvrages d'art et murs de quais : programmes 2012.

Rapporteur : M. GANDAR, Conseiller Municipal

Dans le cadre du programme d'investissement 2012, il est proposé :

- Une campagne de maintenance de la voirie publique d'un montant de **2 025 000 € TTC**, décomposée comme suit et selon le détail ci-annexé :

- | | |
|---|-------------|
| - Rénovation des tapis routiers :
<i>(Reprise des structures de chaussée, réfection de bordures et caniveaux, application de revêtements routiers, travaux rue Louis Le Débonnaire à l'occasion du Tour de France, aménagement de trottoirs, réfection de revêtements en asphalte)</i> | 1 950 000 € |
| - Opérations liées à des interventions de concessionnaires
<i>(à l'occasion des travaux effectués par les concessionnaires, il est réalisé des restaurations élargies des trottoirs et chaussées touchées par les tranchées)</i> | 75 000 € |

Il est précisé que cette campagne de maintenance de voirie, confiée à des entreprises, sera complétée par des interventions en régie directe estimées à 200 000 €.

- L'entretien des remparts (soutènements, perrés) pour un montant global de **64 000 € TTC** selon le détail ci-annexé,

- L'entretien des ouvrages d'art et murs de quais pour un montant de **460 000 € TTC** décomposé comme suit et selon le détail ci-annexé :

- | | |
|---|-----------|
| Dotation annuelle pour travaux divers, inspections détaillées | 100 000 € |
| Pont Faidherbe | 300 000 € |
| Pont Saint Georges (fermeture des espaces sous le pont) | 60 000 € |

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la réalisation de ces travaux programmés au cours de l'année 2012 et de prendre acte du linéaire de voirie au 1^{er} janvier 2012.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la loi n° 95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

VU l'inscription au programme d'investissement 2012 des programmes

- de maintenance de la voirie publique,
- d'entretien des remparts,
- d'entretien des ouvrages d'art et murs de quais.

CONSIDÉRANT l'intérêt qui s'attache à entretenir le patrimoine communal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

DE RÉALISER les opérations suivantes dont le financement est assuré au programme d'investissement 2012 :

- Programme de maintenance de la voirie publique d'un montant global de 2 025 000 € TTC
- Programme d'entretien des remparts (soutènements, perrés) d'un montant global de 64 000 € TTC
- Programme d'entretien des ouvrages d'art et murs de quais d'un montant global de 460 000 € TTC

Dont le détail est annexé à la présente,

DE CONFIER la réalisation de ces opérations aux entreprises et fournisseurs titulaires des marchés en cours ou le cas échéant de recourir aux consultations nécessaires menées conformément aux dispositions du code des marchés publics,

DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, d'engager ou de prendre toute décision en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien les procédures de marchés publics,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à ces travaux, notamment les marchés après attribution par la Commission d'Appels d'Offres, ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

DE PRENDRE ACTE du linéaire de voirie municipale qui s'établit à 291 741 ml au 1^{er} janvier 2012,

DE SOLLICITER les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

D'ORDONNER l'imputation des dépenses sur le budget de l'exercice en cours,

Vu et présenté pour enrôlement,
L'Adjoint Délégué :

Jacques TRON

Service à l'origine de la DCM : Entretien voirie et ouvrages d'art

Commissions : Travaux et Domaines - Finances

Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 49

Absents : 6

Dont excusés :6

Décision : ADOPTÉE A LA MAJORITÉ